



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – ANNABA -



DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES COMPETITIONS
SOUS COMMISSION "JEUNES"

PROCES VERBAL N° 02 DU 16-01-2024

RESPONSABLES GESTION JEUNES :

- SELMI BRAHIM
- BOUSSETIOU SARAH

ORDRE DU JOUR :

- Programmation du championnat "JEUNES".
- Programmation du dernier tour Coupe d'Algérie "JEUNES".
- Homologation des résultats.
- Traitement des affaires litigieuses.

2023-2024

- 1) Programmation de la quatrième et cinquième journée du championnat JEUNES.**
- 2) Homologation des résultats de la première, dixième et troisième journée.**
- 3) Transmission des notifications de décision des affaires litigieuses traitées.**
- 4) Traitement de dix affaires litigieuses.**



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 007 RENCONTRE : MBL - OSO U15 DU 01-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'ambulance.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- Par ces motifs, la commission décide :
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe MBL.
 - **Attribution du gain du match** à l'équipe OSO qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe MBL circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 008 RENCONTRE : HAMRA - ESSA U15 DU 02-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'ambulance.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- Par ces motifs, la commission décide :
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe HAMRA.
 - **Attribution du gain du match** à l'équipe ESSA qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe HAMRA circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 009 RENCONTRE : WMT - ESBB U17 DU 01-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'ambulance.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- Par ces motifs, la commission décide :
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe WMT.
 - **Attribution du gain du match** à l'équipe ESBB qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe WMT circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 010 RENCONTRE : USB - UST U19 DU 05-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence d'ambulance.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe USB.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe UST qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe USB circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024.



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 011 RENCONTRE : UST - USB U15 DU 06-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe USB.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre suite à l'absence de l'équipe USB.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe USB.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe UST qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe USB circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024.



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 012 RENCONTRE : ESG - ESFBEA U17 DU 06-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe ESFBEA.
- Vu le rapport du club.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe ESFBEA.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe ESG qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe ESFBEA circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024.



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 013 RENCONTRE : NNBC - IRBT U17 DU 06-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe IRBT.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe IRBT.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe NNBC qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe IRBT circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024.



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 014 RENCONTRE : NNBC - IRBT U15 DU 06-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe IRBT.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe IRBT.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe NNBC qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe IRBT circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024.



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 015 RENCONTRE : CRBHB - JSBMA U19 DU 06-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence du service d'ordre.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe CRBHB.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe JSBMA qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe CRBHB circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024.



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 016 RENCONTRE : WMT - ESBB U15 DU 06-01-2024

Non déroulement de la rencontre

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe ESBB.
- Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.

- **Par ces motifs, la commission décide :**
 - **Match perdu par pénalité** pour l'équipe ESBB.
 - **Attribution du gain** du match à l'équipe WMT qui marque 03 buts et 03 points.
 - **Une amende de 15.000,00 DA** est infligée à l'équipe ESBB circulaire FAF N° 04 du 15-11-2023.

(1^{ère} INFRACTION)

CETTE DECISION PREND EFFET A COMPTER DU 16-01-2024.